CONSEIL MUNICIPAL
27 JANVIER 2009

La séance est ouverte à 20 H 45

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jacques RIZZO, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Martine GIULIANI, Jocelyn CIMBER, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Annie SUD.

ABSENTS : Geneviève CASTEX, Barbara TROUGNAC, Frédéric MERLY, Etienne ALBARET, François TOURNE (procuration à Pierre ALFONSO).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

VIII SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ENFANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR LE FINANCEMENT D'UN VOYAGE SCOLAIRE
IX. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES POTES O FEU
X. CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION FINANCEMENT PAR OUVERTURE D'UNE CONVENTION PROGRAMME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant un bilan de la tempête et des dégâts observés sur la commune. Actuellement la route de Rieumes, la route de Saint Lys et le chemin de Cambernard ne sont plus alimentés en électricité. Monsieur le Maire indique que le restaurant scolaire et la salle des fêtes ont été mis à disposition des administrés ainsi qu'un congélateur.
Monsieur MAHE indique que lors de la commission environnement de la CAM, il a été évoqué la possibilité de mettre à disposition des administrés du territoire des bennes pour la récupération des déchets verts. La déchetterie de Muret sera également ouverte le dimanche et le soir pendant quelques semaines.

I. ARBRES ARRACHES ROUTE DE RIEUMES/RUE DES LAURIERS (1/2009)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée délibérante que Monsieur Daniel SEMPE a, avec son véhicule, arraché un arbre sur la voirie communale à l'embranchement de la rue des Lauriers et la Route de Saint Lys.

Monsieur SEMPE propose de régler à la commune le remplacement de cet arbre. Monsieur Le Maire indique qu'un troene d'un montant de 68.40 € a été planté afin de remplacer l'arbre d'origine et propose d'émettre un titre de la même valeur à l'encontre de Monsieur Daniel SEMPE.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette proposition.

II. EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS (2/2009, 3/2009, 4/2009)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le devis estimatif de l'architecte Monsieur CADOT, maître d'œuvre, pour les travaux de restauration de l'église :

A MACONNERIE : MONTANT HORS TAXE DE MACONNERIE	237 876,34€
B CHARPENTE & COUVERTURE : MONTANT HORS TAXE DE CHARPENTE&COUVERTURE	18 049,07 €
C DEPLACEMENT COMPTEUR & TABLEAU EDF : MONTANT HORS TAXE COMPTEUR EDF	5 000,00 €
D VITRAUX : MONTANT HORS TAXE VITRAUX	49 300,00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES TRAVAUX DE RESTAURATION	**310 226,04 €**
HONORAIRES	31 022,60 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES D'OPERATION	341 248,64 €
TVA 19.6 %	66 884,73 €

MONTANT DE L'OPERATION TOUTES TAXES COMPRISES 408 133,37 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne, au Conseil Régional et au Ministère de l'Intérieur pour le financement de ces travaux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver le devis estimatif de Monsieur CADOT architecte, de prévoir les sommes au BP 2010 communal à l'article 2313, section investissement et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne, au Conseil Régional et au Ministère de l'Intérieur pour le financement de ces travaux.

Arrivé de Barbara TROUGNAC à 21h10.

Monsieur PAVAN demande si ORANGE installera une antenne relais sur le clocher de l'église. Monsieur le Maire indique que cette entreprise n'est pour l'instant pas intéressée car il n'y a pas assez d'abonnés sur la commune.

Monsieur GASQUET distribue de la documentation juridique sur les droits et obligations des communes envers les bâtiments religieux.

Monsieur MAHE demande quand se dérouleront les travaux. Monsieur GASQUET indique qu'il faut réussir à programmer intelligemment les travaux d'urbanisation 2ème tranche du village et les travaux de réfection de l'église afin que les chantiers ne se chevauchent pas. La 2ème tranche d'urbanisation serait programmée pour début 2010 et les travaux de réfection de l'église pour fin 2010. Monsieur SCHUTZ déclare qu'il faudra aussi concerter les commerçants afin de ne pas affecter leurs activités.

III. STATION D'EPURATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS (5/2009, 6/2009)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le montant des travaux de construction de la station d'épuration de 2000 EH extensible à 4000 EH est arrêté à la somme de 1 399 980 € HT.

Afin de financer cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et également auprès de Monsieur PLANCADE à hauteur de 10% du montant des travaux HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux de construction de la station d'épuration pour un montant de 1 399 980 € HT, de prévoir les sommes nécessaires au budget primitif assainissement 2009 section investissement et de saisir le Ministère de l'Intérieur et Monsieur PLANCADE pour l'octroi d'une subvention sachant que la part restant à la charge de la commune sera financée par un emprunt et par autofinancement.

Le chemin d'accès à la station a été refait par le syndicat du Pool Routier (50 000.00 €). L'entreprise SCAM doit faire constater ces travaux par huissier avant de commencer le chantier. Monsieur PAVAN signale que le chemin se dégrade déjà à cause du ravinement de l'eau. Les travaux devraient commencer dans 15 jours si la météo est favorable.

IV. GROUPE SCOLAIRE : FERMETURE DU PREAU ET CREATION D'UN NOUVEAU PREAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS (7/2009)

Monsieur SCHUTZ fait le point sur les travaux prochainement programmés au groupe scolaire :

- fermeture du préau : 55 761.00 € HT pour la transformation en salle de classe.
- création d'un préau : 40 133.77 € HT en toile ou en structure métallique.

Ces montants de travaux estimatifs sont fournis par Monsieur PERAL, architecte, maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention pour le financement de ces travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux énoncés ci-dessus, de prévoir les sommes nécessaires au budget primitif communal 2009 section investissement et de saisir le Ministère de l'Intérieur pour l'octroi d'une subvention.

V. FORMATION DE L'AGENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame BREIL souhaite bénéficier d'une formation au CNFPT pour passer le concours d'adjoint administratif 1ère classe. Cette formation d'une durée de 12 jours commencera au mois de novembre 2009.

V1. REVISION DES LOYERS DES BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX (8/2009, 9/2009, 10/2009)

ACTUALISATION LOYER CABINET D'INFIRMIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au cabinet d'infirmière prévoit la révision du loyer au 1er Mars de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2008 qui s'élève à 1531.75.

De 225.82 €. par mois, le loyer de Madame BOULGAKOFF est passé à 244.06 € pour la période du 01 mars 2009 au 29 février 2010.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

ACTUALISATION LOYER BOUCHERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local boucherie prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année.
Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2008 qui s'élève à 1 531.75.

De 394.64 € par mois, le loyer du local boucherie est passé à 426.52 € pour la période du 01 avril 2009 au 31 mars 2010.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

ACTUALISATION LOYER SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er mai de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2008 qui s'élève à 1 531.75.

De 389.20 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 420.64 € pour la période du 01 mai 2009 au 30 avril 2010.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

VII. DESIGNATION DES ELUS POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA CAM (11/2009)

Conformément aux textes en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Muretain a décidé par délibération du 5 février 2009 de créer au plus tôt sa Commission Locale d'Evaluation des Charges

Transférées, afin de pouvoir proposer un rapport définitif d'évaluation qui sera soumis, pour approbation, aux quatorze Conseils Municipaux des communes membres avant la fin de l'année 2009.

Aussi, pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres titulaires et suppléants chargés de représenter la commune dans cette Commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 5211-5 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies- C du Code Général des Impôts,
Vu l'arrêté préfectoral du 19/12/2003 portant extension transformation de la Communauté de Communes du Muretain en Communauté d'Agglomération à Taxe Professionnelle Unique,

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Les candidatures suivantes sont présentées :
- Monsieur Etienne GASQUET
- Madame Andrée CARDONA.

Election du délégué titulaire : Monsieur Etienne GASQUET est proclamé délégué titulaire.
Election du délégué suppléant : Madame Andrée CARDONA est proclamée déléguée suppléante.

VIII SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ENFANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR LE FINANCEMENT D'UN VOYAGE SCOLAIRE (12/2009)

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant des élèves des classes de CM1-CM2 et CE2-CM1 sollicitant le conseil municipal pour l'octroi d'un aide financière d'un montant de 575.00 € pour le financement d'un voyage scolaire au Mourtis.
Monsieur le Maire propose d'allouer exceptionnellement cette somme et demande l'approbation des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibérer et à l'unanimité décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 575.00 € à l'école primaire pour le financement d'un voyage scolaire et d'imputer cette somme au BP communal 2009.

IX. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES « POTES O FEU » (13/2009)

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des Potes o feu de la commune d'un montant de 300.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibérer et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 300.00 € et d'imputer cette somme au BP communal 2009.

X. CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION FINANCEMENT PAR OUVERTURE D'UNE CONVENTION PROGRAMME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE (14/2009)

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de la station d'épuration et propose d'en choisir le financement. Monsieur le Maire, après avoir consulter plusieurs établissement financiers (Banque Populaire, Dexia et Crédit Agricole) et en avoir étudier les offres, sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de réaliser auprès du Crédit Agricole de TOULOUSE et du Midi Toulousain l'ouverture d'une convention « programme » à hauteur de 1.400.000 Euros sur une durée de 36 mois maximum composée d'une 1ère phase de mobilisation des fonds et d'une 2ème phase dite de consolidation, selon les caractéristiques suivantes :

PHASE DE MOBILISATION :
- Plafond de 1.400.000 euros mobilisable par tirages successifs,
- Index proposés : Euribor 1 mois moyenné + marge fixe de 0,80 % (coût de liquidité inclus),
- Facturation des intérêts : mensuelle,

- Remboursement et consolidation possibles à tout moment sans pénalité,
- Commission de réservation : NEANT

PHASE DE CONSOLIDATION :

- Sur durée : 2 à 30 ans. Taux et index proposés :
  * Taux fixe en vigueur au moment de la consolidation (classique ou avec surramortissement)
  * Taux révisable : TEC 5 ans en vigueur au moment de la consolidation.
  * Taux variable : EURIBOR 3 ou 12 mois instantanés
- Sur durée : 2 à 25 ans. Taux et index proposés :
  * EURIBOR 12 mois instantané à durée ajustable
- Marge : 0,60 % sur EURIBOR + coût de liquidité mensuel
- Périodicité : Trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon les index retenus.
- Options sur taux variable et révisable :
  * Possibilité de passage à taux fixe ou autre index variable ou révisable aux dates de révision des taux d'intérêt sans pénalité.
  * Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel aux dates de révision des taux d'intérêt sans pénalité.
- Commission de consolidation : néant.
- Frais de dossier : 500 €

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ouverture de la convention de préfinancement, autorise Monsieur le Maire à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi Toulousain, l'autorise à signer les contrats de prêt ainsi que tous les documents y afférent et s'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement des emprunts réalisés.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1 – Subvention :
Le conseil général a alloué une subvention de 1 857.67 € pour l'achat de mobilier pour le groupe scolaire.

2 – SIAH :
Le compte rendu de l'assemblée générale du 20/11/2008 est disponible. Monsieur PAVAN doit faire le point sur les travaux à envisager sur les rives du Touch. Le fonctionnement du SIAH donne toute satisfaction.

3 – Scolarisation d'un enfant de la commune du Lherm :
A titre exceptionnel et sur demande de l'inspection académique, un enfant domicilié sur la commune du Lherm est scolarisé au groupe scolaire ZAMOYSKI. Des frais scolaires de fonctionnement seront réclamés à la commune du Lherm.

4 – INSEE : population DGF
Le chiffre de population retenu pour le calcul de la DGF 2009 des communes est celui du recensement général de 2006. Les recensements complémentaires ne sont pas pris en compte.

5 – Election : contestation radiation des listes :
La commune sera entendue devant le Tribunal d'Instance début février pour la contestation par AMARDEIL Aubin, AMARDEIL Agnès et Mademoiselle HOURQUIN de leur radiation des listes électorale de la commune.

6 – Subvention aux commerçants :
Les commerçants de la commune se sont entendus afin de répartir l'enveloppe attribuée de la manière suivante : Monsieur LAGREZE : 1 125.00 €, Sandrine et Flo : 1 125.00 €, Boucherie : 0.00 €, Boulangerie : 750.00 €.

7 – Travaux urbanisation 1ère tranche :
Les administrés sont dans l'ensemble satisfaits des travaux.

8 – Marché de plein vent :
Il pourrait être envisagé la création d'un marché de plein vent sur la place du village le samedi matin.

9 – Hangar communal :
Sont envisagés les travaux d'agrandissement du hangar communal. Actuellement le hangar couvre une surface au sol de 150 m², il sera agrandit de prés de 220 m². Monsieur PAVAN prend contact avec des entreprises pour l'établissement de devis.

10 – Grève :
Le groupe scolaire sera fermé le 20/01/2009 pour cause de grève nationale.

11 – Travaux urbanisation 2ème tranche :
Monsieur SCHUTZ signale que le traçage au sol effectué par le syndicat du Pool Routier n'est pas conforme à ce qui avait été décidé.

12 – Alarme CLAE :
L'alarme du CLAE n'est toujours pas activée. Madame CARDONA s'occupe du dossier.

13 – Chauffage bâtiment communaux :
Monsieur SCHUTZ signale qu'il faudrait changer la porte d'accès à la bibliothèque car la chaleur de la pièce s'évapore. Il demande si le bâtiment de la Mairie est équipé de programmateur. Il signale que les usagers du groupe scolaire sont satisfaits de la température des locaux.

Séance levée à 23h45.